

**Mercredi 22/09/2021**

**Compte rendu du conseil municipal**

**Présents** : Laurent Vours, Alain Armagnac, Bernard Laurent, Laure Touchet, Sophie Plattner, Brice Lauret, Didier Bargiacchi

**Secrétaire de séance** : Brice Lauret/Sophie Plattner

.....

**Ordre du jour**

**1- Approbation du compte rendu du 05 juillet 2021**

**2-Délibération : rattachement de la commune de Salles sur Cérou avec la 4C**

**3- Délibération : adressage-modification de l'appellation des voies**

**4- Délibération : adhésion au dispositif de regroupement des certificats d'économies d'énergie du syndicat départemental des énergies du Tarn (SDET)**

**5- Délibération : liste de non-valeur**

**6- Discussion :**

**-Chauffage du logement communal**

**-Projet atlas biodiversité et création commission environnement**

**-Balisage des chemins de randonnée**

**7- Questions diverses**

.....

**2- Délibération : rattachement de la commune de Salles sur Cérou avec la 4C**

Compte rendu de Brice sur la dernière réunion de la 4C : Avec le rattachement des nouvelles communes, la 4C compte désormais 5001 habitants et peut donc subsister. Les élus communautaires ont dû voter la fusion des syndicats de tourisme avec la communauté de Gaillac Graulhet. Brice s'est abstenu, n'ayant pas eu d'information avant. Cette fusion a-t-elle été négociée en échange de l'adhésion des communes ?

Une commune va sans doute se rattacher bientôt : Villeneuve sur Vère.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

### **3- Délibération : adressage-modification de l'appellation des voies**

Il y a trois petites erreurs d'orthographe ou d'appellations à régler pour que le nouvel adressage soit officiel. On approuve les modifications (« chemin des fontaines » au lieu de « rue des fontaines » pour correspondre avec la plaque, la Peyre en deux mots, .....)

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **4- Délibération : adhésion au dispositif de regroupement des certificats d'économies d'énergie du Syndicat Départemental des Energies du Tarn (SDET)**

Le SDET est le seul habilité à faire le CEE (Certificat des Économies d'Énergie), qui permet de faire des demandes de subvention au département etc, et de faire des diagnostics énergétiques. La mairie en a besoin pour faire un diagnostic énergétique du logement communal, pour pouvoir monter un dossier de subvention afin d'améliorer le chauffage et l'isolation du logement. Après un bilan énergétique (gratuit pour la mairie), les dossiers se déposent avec des devis non signés, puis ils nous disent à combien on peut prétendre.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **5- Délibération : liste de non-valeur**

Aparté sur les recettes de l'eau :

C'est la dernière année que nous avons à voter le budget de l'eau. C'est aussi la dernière année que la mairie perçoit les recettes de l'eau, et les recettes vont pouvoir exceptionnellement être versées sur le budget communal.

Il y avait deux dettes d'environ 8 € et une autre d'environ 19 € de l'agence de l'eau à notre égard et des arriérés de 2015 et 2017 d'environ 150 € d'un abonné décédé ; on propose d'annuler ces dettes.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **6- Discussion :**

#### **-Chauffage du logement communal**

Les problèmes de chauffage sont récurrents dans ce logement. Actuellement la locataire craint d'avoir froid cet hiver. Quelles solutions pouvons-nous proposer dans l'immédiat, et quelles options à long terme ?

Laure fait un bilan du logement communal. En 2006, 76 000 € de réparations ont été engagés pour le logement dont 23 198 € pour l'installation du chauffage et de l'eau chaude. Le chauffe-eau et les panneaux solaires ont coûté 12 031 € H.T. 23 800 € pour les équipements, installations, raccords.

Dans cette grande enveloppe il y avait 31 000 € de subvention accordée par le département.

Depuis 2007, 5 871 € de frais de réparations avec trois années manquantes de factures, soit environ 650 € par an.

Les experts contactés s'accordent à dire que dans une vieille maison comme celle-là, il ne faut pas toucher au réglage, il faut chauffer en continu pour que la maison garde la chaleur.

Il s'avère finalement que les panneaux solaires vont pouvoir être gardés. Rectificatif sur précédent compte-rendu : ce n'est pas du propylène glycol mais de l'eau, ils sont thermos vidangeables.

La dernière facture du réparateur pour le changement des joints des panneaux est de 1 400 €.

Démarche auprès de Trifyl : ils reprennent les chaudières fioul et gaz et subventionnent l'installation des poêles biomasse qui pourraient être compatibles avec l'installation existante.

Voir si les radiateurs sont adaptés à la maison.

Dans l'immédiat, on propose de leur procurer un poêle d'appoint pour plus de sécurité et de confort, en poursuivant les démarches pour améliorer l'isolation de la maison et remplacer la chaudière. Attention à ne pas se contenter de la solution provisoire.

On propose une isolation en ouate soufflée, avec une passerelle pour l'accès aux panneaux et une VMC qui rejeterait vers l'extérieur.

Il faut prendre le temps de former les locataires à l'utilisation de la chaudière pour qu'elle fonctionne, et insister sur le fait que la maison doit être chauffée en continu.

On décide à la majorité de se procurer un poêle pour leur fournir un chauffage d'appoint.

#### **- Création commission environnement**

La première réunion a eu lieu et a réuni une douzaine de personnes dont 8 non-élus.

La commission demande au conseil municipal de réfléchir à mettre à disposition un terrain pour le compostage des déchets verts (branchages) qui puisse servir à entreposer les déchets branches des habitants. Lors de la réunion intercommunale des communes de Penne et Vaour, a été émise l'idée d'acquérir un broyeur, qui permettrait de fabriquer des copeaux qui seraient à disposition des habitants pour leurs jardins.

En ce qui concerne l'éclairage public, un vote par hameau va se mettre en place, des membres de la commission vont se réunir pour préparer le courrier aux habitants.

L'Atlas de la biodiversité séduit la majorité des membres de la commission écologie ; des précisions doivent être demandées pour savoir si la mairie doit avancer la totalité des frais ou seulement le reste à payer après subvention.

Il a aussi été décidé de mettre en valeur les arbres remarquables de la commune, soit par des plaques, ou par des animations (contes...) en prenant soin d'impliquer les enfants.

Un membre de la commission se plaint de dépôt de peaux de sangliers et autres gibiers

Il est prévu de contacter les sociétés de chasse pour identifier de qui il s'agit et leur demander d'arrêter.

- **Balisage chemins de randonnée**

Florian a envoyé un devis pour 1 284 € TTC pour flèches, stickers. Au vu de la somme, il serait bon d'avoir une subvention de la région : Brice se renseigne. Il faudrait également demander des devis comparatifs. De toutes façons, même sans subvention, il faut le faire et le choix des matériaux semble bon (alu).

La discussion doit se poursuivre au prochain conseil.

**Questions diverses :**

Au vu de l'heure, on décide de convoquer une réunion prochainement pour aborder les sujets qui n'ont pas pu l'être suffisamment :

- Balisage
- Tâches de communication à la mairie à se répartir
- Restitution de la réunion intercantonale

**Dates importantes des prochaines réunions :**

4 octobre à 20h : réunion à Vaour : PLUI (Laure)

20 octobre à 20h30 : Assemblée communale (réunion entre les élus ouverte aux citoyens pour discuter des sujets communaux)